

Les modalités d'enseignement adaptées à la situation sanitaire et l'annulation des évaluations communes du baccalauréat au bénéfice du contrôle continu rendent la question des pratiques d'évaluation particulièrement vive. Vous trouverez ci-dessous quelques recommandations pédagogiques qui font écho à vos interrogations et qui peuvent servir de base de travail collectif au sein de chaque établissement.

Il est important de rappeler que l'évaluation demeure totalement intégrée au processus d'apprentissage ; elle n'est pas un dispositif extérieur qui en serait indépendant et viendrait s'y ajouter. Ce principe doit être maintenu dans les aménagements des dispositifs d'évaluation induits par le contexte de la crise sanitaire et de la continuité pédagogique.

Toute évaluation dans le cadre des enseignements doit répondre à une double exigence d'accompagnement et de bienveillance. Pour ce faire, elle doit s'adapter aux progrès des élèves et garder en perspective les attentes définies par les programmes. Il convient donc de se départir de toute assimilation de l'évaluation à une forme de compétition et d'éviter toute forme d'évaluation-sanction.

Les formes et les modalités d'évaluation

- Veiller à évaluer ce qui a été enseigné et entraîné en articulant activités en classe et activités complémentaires à la maison : l'objectif est de faciliter les progrès de l'élève dans son parcours.
- Porter une attention particulière à la différence entre évaluation formative et sommative : l'évaluation formative est particulièrement importante dans le contexte de l'hybridation pour permettre à l'élève d'identifier son niveau de compétence et d'ajuster son travail pour atteindre le niveau cible.
- Dans le cadre de l'enseignement hybride, il faut éviter que le présentiel ne devienne un temps majeur d'évaluation sommative. Pour cela, il est recommandé de fractionner et de diversifier les modalités d'évaluations, certaines d'entre elles pouvant s'effectuer à distance.
- Privilégier l'évaluation par compétences en se référant aux attentes des programmes.
- Diversifier les modalités d'évaluation permettant de prendre en compte :
 - le rapport de l'élève à ses évaluations : donner de la visibilité, expliciter les compétences travaillées, les attentes, les critères d'évaluation utilisés afin de permettre à l'élève de s'auto-positionner, de réguler son travail et sa progression. Pour ce faire, il convient de valoriser les réussites, d'identifier les difficultés et les marges de progrès, de formuler des conseils, de partager régulièrement les résultats et les appréciations avec les élèves sans attendre l'imminence du conseil de classe ;
 - un engagement des élèves sur le plan de la métacognition : suite à une production, l'élève peut être incité à expliquer par écrit ou oralement les stratégies mises en œuvre pour s'approprier la consigne, résoudre un problème, lever les difficultés, ce qui était nouveau, ce qu'il a remobilisé (compétences, connaissances, capacités, attitudes). Cette analyse réflexive sur la pratique de l'élève par l'élève peut se faire aisément à distance et en asynchrone ;
 - d'autres compétences (collaboration, recherche documentaire, créativité, progressivité) que celles qui sont traditionnellement évaluées. Cette prise en compte peut se faire dans le cadre d'évaluations formatives ;
 - d'autres formes d'évaluation : l'autoévaluation, les évaluations croisées entre élèves, l'évaluation de la deuxième chance.

- Développer et évaluer le travail en autonomie, en binômes ou petits groupes : activité de recherche, d'analyse, de production écrite de synthèses, de présentation orale, etc.

L'indispensable travail collaboratif entre évaluateurs

- Accepter le caractère relatif de l'évaluation, ce qui a pour conséquence de :
 - rendre nécessaire la concertation et l'harmonisation dans les établissements, au sein des équipes disciplinaires et des instances pédagogiques ;
 - réfléchir à l'adoption de progressions communes et d'évaluations communes, de contenus proches ou d'attendus communs (sujets communs, évaluations croisées, etc.) qui sont susceptibles de constituer des leviers pour engager ce travail d'harmonisation ;
 - mobiliser les techniques de régulation de l'évaluation habituellement pratiquées dans les réunions d'entente lors de la correction des examens (travail sur l'échelle de notation et les descripteurs de niveaux de maîtrise des compétences, statut des grilles et barèmes, échanges de copie-test etc.) et appliquées à l'ensemble des productions notées ;
 - penser une utilisation commune de la banque nationale de sujets (BNS) : les sujets ont été calibrés et ils sont parfois accompagnés de grilles d'évaluation qui favorisent une évaluation équitable. Si des sujets sont utilisés en cours d'année, il faut veiller à ajuster les attendus en fonction du degré de progression des élèves.
- Ne pas rester seul : veiller à porter un regard harmonisé au sein de chaque établissement. Si besoin il peut être utile d'échanger avec un collègue isolé d'un autre établissement pour partager les attendus d'évaluation (questionner sa pratique, partager une correction de copie test à deux).

Les usages de la notation chiffrée durant la formation

- Avant de poser une évaluation chiffrée, on s'assurera que :
 - des activités d'entraînement suffisantes ont été réalisées en classes et/ou à la maison ;
 - les attendus, les démarches et les critères de réussite ont été explicités au cours de la séquence ;
 - l'évaluation sommative n'intervient qu'au terme d'un processus d'apprentissage que des évaluations formatives auront appréciés.

Par ailleurs, l'évaluation peut porter sur la démarche engagée par l'élève pour réaliser un exercice ou résoudre un problème, indépendamment du résultat obtenu.

- Le calcul de la moyenne des moyennes trimestrielles ne définit pas en lui-même la façon dont la note de contrôle continu peut être pédagogiquement construite. Il apparaît indispensable de mener en amont un travail sur les modalités de cette construction en conseil d'enseignement, en conseil pédagogique. Il y a de ce point de vue une exigence de diversification des contenus d'enseignement et des formes d'exercice sur lesquels les élèves seront évalués. En outre, il est nécessaire, dans le cadre de l'évaluation continue, de laisser aux élèves une marge de choix, au moins aussi grande que celle dont ils auraient bénéficié à l'épreuve d'examen (choix de sujets, choix du type d'exercice) et de les préparer à ce choix.
- Les examens blancs n'ont pas vocation à donner une note équivalente à celle obtenue lors de l'épreuve finale. La note de l'examen blanc doit refléter le niveau de compétence atteint par l'élève en fonction des attendus au moment où l'épreuve blanche intervient. Il faut par ailleurs veiller à ne pas intégrer les "examens blancs" avec un trop fort coefficient dans la moyenne.